

Accord de stabilisation et d'association UE /Kosovo

2015/0094(NLE) - 21/12/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Ulrike LUNACEK (Verts/ALE, AT) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Kosovo, d'autre part.

Les députés appellent le Parlement à donner son approbation à la conclusion de l'accord non sans rappeler que ce dernier vise à mettre en place des relations contractuelles incluant un dialogue politique renforcé, une intégration commerciale plus étroite et de nouvelles formes de coopération. Cet accord comporte en outre des dispositions destinées à instaurer une zone de libre-échange.

L'accord est donc **un élément capital du processus de stabilisation et d'association** et une 1^{ère} étape officielle très importante sur la voie de **l'intégration européenne du Kosovo et sur celle de son processus d'adhésion à l'Union.**